

# INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS : de nouvelles compétences, oui... mais pas sans moyens !

Les décrets et arrêtés publiés le 26 juin 2026 relatifs à l'exercice de la profession infirmière constituent une évolution importante. En consacrant la consultation infirmière, le diagnostic infirmier, l'élargissement des possibilités de prescription et le renforcement des missions de prévention, de coordination et d'accompagnement, ils reconnaissent enfin l'expertise et les compétences des infirmières et infirmiers.

La Fédération CGT des Services publics se félicite que les qualifications des professionnel·les soient enfin mieux prises en compte. Depuis de nombreuses années, les infirmières et infirmiers démontrent chaque jour leur capacité à assurer une prise en charge globale des usager·ères, à coordonner les parcours de soins et à répondre aux besoins croissants de la population. Cette reconnaissance réglementaire constitue une étape importante.

Pour autant, cette réforme ne doit pas masquer la réalité du terrain. **Dans les collectivités territoriales, les CCAS, les CIAS, les EHPAD, les SAD, les centres de santé et l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux, les infirmières et infirmiers exercent déjà dans des conditions particulièrement dégradées.** Les équipes sont confrontées à des effectifs insuffisants, à des postes vacants qui ne sont pas remplacés, à une charge de travail toujours plus importante et à une perte de sens liée à des organisations de travail qui privilégient trop souvent les contraintes budgétaires au détriment de la qualité des soins.

## **Attribuer de nouvelles compétences sans créer les conditions de leur exercice serait une erreur majeure.**

La reconnaissance de nouvelles responsabilités ne peut se limiter à une évolution des textes.

### **Elle doit se traduire concrètement :**

- ▶ Par des recrutements statutaires ;
- ▶ Une revalorisation des rémunérations par les grilles indiciaires ;
- ▶ L'attribution de la prime Grand Age dans les structures pour personnes âgées ;
- ▶ Du temps supplémentaire consacré aux patient·es et la fin de la surcharge administrative
- ▶ Des formations adaptées et continues afin de permettre l'évolution des pratiques ;

▶ Des équipements performants pour l'amélioration des conditions de travail.

Il serait inacceptable que cette réforme ne serve qu'à transférer davantage de responsabilités sur des professionnel·les déjà en tension, sans leur donner les moyens d'exercer sereinement leurs missions.

**La Fédération CGT des Services publics rappelle que les infirmières et infirmiers ne demandent pas seulement une reconnaissance symbolique. Ils et elles exigent une reconnaissance professionnelle, statutaire et salariale à la hauteur de leur engagement quotidien.** Les nouvelles compétences doivent être accompagnées d'une révision des organisations de travail, d'une amélioration des déroulements de carrière, d'une revalorisation des régimes indemnitaires dans la Fonction publique territoriale et d'un plan ambitieux de recrutement afin de répondre aux besoins de la population.

À l'heure où les besoins en soins ne cessent d'augmenter, notamment du fait du vieillissement de la population, de la progression des maladies chroniques et de l'accroissement de la précarité, les employeurs publics ont une responsabilité majeure. Ils ne peuvent plus demander aux infirmières et infirmiers de faire toujours plus avec toujours moins. Le service public ne peut continuer à fonctionner grâce au seul engagement des agent·es.

La Fédération CGT des Services publics sera particulièrement vigilante quant à la mise en œuvre de cette réforme. Parce que **la qualité des soins est indissociable des conditions de travail des personnels**, la CGT continuera à défendre une politique ambitieuse de renforcement du service public et de reconnaissance des métiers du soin.

**Les compétences évoluent. Les responsabilités augmentent. Les moyens et les salaires doivent suivre. C'est une exigence pour les agent·es, mais aussi une garantie pour les usager·ères et pour l'avenir du service public.**

